

Programme de référencement – Gestion Immofive

1. Objet du programme

Le présent programme de référencement vise à remercier les locataires actuels de Gestion Immofive qui recommandent une personne dont la candidature mène à la signature d'un bail résidentiel valide et à l'emménagement effectif dans l'un de nos logements. Ce programme constitue une initiative promotionnelle volontaire et ne fait pas partie intégrante du bail résidentiel.

2. Admissibilité du locataire référent

Le locataire référent doit être titulaire d'un bail résidentiel valide et en vigueur avec Gestion Immofive et être en règle quant à l'ensemble de ses obligations locatives, incluant notamment le paiement du loyer et le respect des règlements de l'immeuble.

3. Conditions de validité d'une référence

La référence est valide uniquement si la personne référée mentionne le nom du locataire référent dès le premier contact, passe avec succès l'enquête de prélocation, signe un bail résidentiel d'une durée minimale de douze (12) mois, emménage dans le logement à la date prévue au bail et que le bail entre effectivement en vigueur sans être annulé ou résilié avant sa prise d'effet.

4. Récompense offerte

Lorsqu'une référence est jugée admissible et complète, Gestion Immofive offre au locataire référent un cadeau de reconnaissance, notamment sous forme de carte-cadeau VISA. La nature et la valeur du cadeau sont déterminées à la discrétion de Gestion Immofive et ne constituent ni un rabais de loyer ni une compensation monétaire exigible.

5. Exclusions et limites

Aucune référence rétroactive n'est acceptée. Une personne déjà en processus actif avec Gestion Immofive ne peut faire l'objet d'une nouvelle référence. Toute tentative d'abus, de fausse déclaration ou de contournement entraîne l'invalidation de la référence.

6. Durée du programme

Le programme est offert pour une durée limitée. Gestion Immofive se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au programme en tout temps, sans préavis.

7. Aucune discrimination

Le programme est offert de manière équitable, sans distinction fondée sur un motif prohibé par la loi, conformément aux principes applicables en matière de logement résidentiel au Québec.

8. Absence de lien contractuel

La participation au programme ne modifie pas les droits et obligations prévus au bail résidentiel et ne crée aucun droit acquis ni obligation contractuelle distincte.

9. Consultation des logements disponibles

Les logements disponibles peuvent être consultés sur le site officiel de Gestion Immofive au www.immofive.ca.

10. Droit applicable

Le présent programme est régi par les lois en vigueur dans la province de Québec, notamment le Code civil du Québec.